

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 30 JANVIER 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique,
à 19 H 00
sous la présidence de Madame le Maire

Date de convocation : jeudi 24 janvier 2019
33 conseillers en exercice

présents - votants

Présents : (27) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Thierry MARTIN, Madame Marylène HEYE, Monsieur Laurent DEGRYSE, Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Ghislaine HOUEL, Monsieur Gérard VAN LERBERGHE, Madame Claudine HEYMAN (arrivée à 19h25 pouvoir donné à Mme Emmanuelle VANDOORNE), Monsieur Luc LECRU, Madame Florence LUZEUX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Karine LHARMINEZ, Monsieur Jérôme LEMAY, Monsieur Eric DOCQUIER, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Apolline MIGNOT, Monsieur Philippe SIX, Madame Sandrine PROUVOST, Madame Virginie ROSEZ, Monsieur Jean-Denis VOSSAERS, Monsieur Pierre-Gérard WILLEMETZ.

Excusés ou Absents : (6) Monsieur Gérard REMACLE (pouvoir donné à Mme Marylène HEYE), Monsieur Jean-Philippe PLATTEAU (pouvoir donné à M. Thierry MARTIN), Madame Anne VÉRISSIMO (pouvoir donné à Mme le Maire), Monsieur Christophe MARÉCAUX, Monsieur Samuel DEVOYE (pouvoir donné à M. Philippe SIX), Monsieur Régis VALOUR.

La séance est ouverte à 19h05.

Madame le Maire

Bonsoir à tous,

Je remercie la présence de la presse et désigne comme secrétaire de séance Apolline MIGNOT. Avant de procéder à l'appel nominal, je vous propose de commencer cette séance par une minute d'applaudissements en hommage à Didier DROART, Maire de Tourcoing, décédé jeudi dernier.

Merci.

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du jeudi 11 octobre dernier.

Pas de remarque.

Le procès-verbal est approuvé.

1 - POPULATION LÉGALE – ACTUALISATION 2019

Madame le Maire

Le chiffre de la population légale 2016 pour la commune de Neuville-en-Ferrain a été arrêté à une population totale de 10 439 habitants et est entré en vigueur au premier janvier 2019.

Pour toute délibération calculée sur la base de la population ainsi que pour l'application des règlements s'y rapportant, il y aura donc lieu de se référer à ce chiffre.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

➤ Ouï l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

2 - REVISION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Madame le Maire

Très régulièrement, nous actualisons le tableau des emplois de la commune suite au recrutement du personnel, aux départs et évolutions de carrières dont vous avez le détail :

1) La suppression au tableau des effectifs des 34 postes suivants :

Filière Administrative :

| Cadres d'emplois | Grades | Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de travail |
|--------------------------------------|--|---|
| Adjoint administratif Catégorie C | Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe | 4 postes permanents à temps complet |
| Rédacteur Catégorie B | Rédacteur | 2 postes permanents à temps complet |
| Rédacteur Catégorie B | Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe | 2 postes permanents à temps complet |

Filière technique :

| Cadres d'emplois | Grades | Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de travail |
|----------------------------------|--|---|
| Adjoint Technique Catégorie C | Adjoint Technique | 16 postes permanents à temps complet |
| Adjoint Technique Catégorie C | Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe | 4 postes permanents à temps complet |
| Adjoint Technique Catégorie C | Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe | 2 postes permanents à temps complet |

Filière sanitaire et sociale :

| Cadres d'emplois | Grades | Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de travail |
|---|---|---|
| Agent Social Catégorie C | Agent social | 1 poste permanent à temps non complet – 15 h |
| Auxiliaire de puériculture Catégorie C | Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe | 3 postes permanents à temps complet |

2) La création au tableau des effectifs du poste suivant :

2/12

Filière animation :

| Cadres d'emplois | Grades | Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de travail |
|------------------------------------|---------------------|---|
| Adjoint d'Animation Catégorie C | Adjoint d'Animation | 1 poste permanent à temps complet |

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

3 - CONSULTATION POUR UNE DEMANDE D'AFFILIATION VOLONTAIRE AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU NORD – REGIE PERSONNALISEE DE L'ABBAYE DE VAUCELLES

Madame le Maire

Il s'agit d'une délibération pour une demande d'affiliation volontaire au centre de gestion de la fonction publique du Nord pour la régie personnalisée de l'Abbaye de VAUCELLES. C'est une demande qui est faite à l'ensemble des collectivités affiliées.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

4 - CONVENTION DE MUTUALISATION DE SERVICE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS AVEC LA VILLE DE TOURCOING

Madame le Maire

Comme vous le savez depuis 2015, nous avons mutualisé avec la Ville de Tourcoing et souhaitons poursuivre. C'est le renouvellement de la convention aux mêmes conditions de la précédente.

Il vous est proposé de donner votre accord sur le projet de cette convention.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question

- **Ouï l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

5 - AUTORISATION DE LEVEE DE LA DECHEANCE QUADRIENNALE POUR LE REGLEMENT D'UNE FACTURE

Madame le Maire

Il s'agit d'une délibération d'autorisation de levée de la déchéance quadriennale pour le règlement d'une facture d'un montant de 4 926.53 euros au profit de la CNRACL.

Je vous propose de m'autoriser à éditer le mandat de paiement correspondant.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Où l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

6 – NON RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE ET AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Madame le Maire

Comme vous le savez, la Commune de Neuville-en-Ferrain, comme de nombreuses communes voisines, n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle au motif que le caractère anormal de la sécheresse n'était pas démontré. Un recours gracieux collectif associant les communes de Bondues, Bousbecque, Halluin, Linselles, Roncq, Wervicq-Sud et Neuville-en-Ferrain a été adressé au Ministre de l'intérieur le 23 novembre 2018 en demandant à l'Etat de reconsidérer sa position. Les sept communes concernées regroupent ainsi plus de 150 immeubles affectés par des mouvements de terrain. Cette délibération m'autorise à signer tous documents et conventions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Jean-Denis VOSSAERS

Pas de question particulière, nous voterons pour. Espérons que vous pourrez mettre tout votre poids, ainsi que le député Vincent LEDOUX qui a déjà évoqué le problème à l'Assemblée Nationale, pour répondre aux attentes de ces habitants. Nous votons deux fois pour et souhaitons que ce dossier puisse aboutir.

Madame le Maire demande s'il y a d'autres questions.

Plus de question.

- **Où l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

7 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A KEUR MADIABEL - PROJET APICOLE

Monsieur Alain RIME

Bonsoir à tous,

Comme vous le savez depuis 2002, Neuville est jumelée avec la ville Keur Madiabel au Sénégal. La Ville a participé, depuis cette date, à plusieurs projets et nous avons une demande de Keur Madiabel pour participer à un projet d'installation de 3000 ruches sur un site de 207 hectares qui a pour but de produire du miel et créer des emplois.

Ce projet pour 500 ruches représente 77 000 euros. Keur Madiabel peut être financée à hauteur de 90% et doit autofinancer les 10% restants. Elle est susceptible d'être aidée par l'Etat mais également par des organismes (CARITAS).

Actuellement, une période test a été lancée. Le coût estimé de la phase test est d'environ 9 000 €. Cette somme couvre l'achat de 30 ruches kenyennes + 30 ruches Langstroth + 30 tenues combinaisons et la formation de 15 personnes.

Nous vous proposons de participer à ce beau projet pour un montant de 3 000 euros.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

8 - SIGNATURE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU NORD D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « AIDE A L'INVESTISSEMENT SUR FONDS LOCAUX »

Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE

Il s'agit d'une convention entre la CAF et la Commune qui a pour objet de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement d'une aide à l'investissement attribuée à la ville de Neuville-en-Ferrain dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment Paul Claudel.

Ce projet de convention de financement a vocation à couvrir 40 % des dépenses d'investissement retenues par la CAF ainsi qu'une bonification pour les opérations liées à l'accueil d'enfants porteurs de handicaps soit un montant total de 7 547.58 €.

Il vous est proposé d'autoriser Mme le Maire à signer la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

9 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE NEUVILLE-EN-FERRAIN AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Monsieur Thierry MARTIN

Suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal EURALYS, dissous par arrêté du 13 avril 2017.

Considérant que la commune de NEUVILLE-EN-FERRAIN ayant plus de 10 000 habitants est tenue d'instaurer un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ;

Considérant que la commune de NEUVILLE-EN-FERRAIN souhaite intégrer le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, dont la commune référente est la ville d'HALLUIN ;

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De valider l'intégration de la commune de NEUVILLE-EN-FERRAIN dans le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, porté par la ville d'HALLUIN ;
- D'acter que la commune sera représentée par Madame la Maire (membre de droit) ou son représentant désigné par elle-même ;
- D'approuver que la désignation du Président sera déterminée par les membres élus du C.I.S.P.D, lors de l'élaboration du règlement intérieur ;
- De poursuivre la Stratégie Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance développée par le syndicat intercommunal EURALYS ;
- D'autoriser Madame la Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Thierry MARTIN, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

10 - SIGNATURE AVEC LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE D'UNE CONVENTION-CADRE SUR L'UTILISATION PARTAGEE DES INFRASTRUCTURES DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER ET NON ROUTIER METROPOLITAIN

Monsieur Thierry MARTIN présente la délibération :

Le schéma de mutualisation de la Métropole Européenne de Lille (MEL) a été adopté en conseil métropolitain le 19 juin 2015. Il contient un volet consacré à la sécurité civile et publique dont les objectifs sont d'améliorer la couverture des risques en matière de sécurité publique et civile et de maîtriser les dépenses en matière de dispositifs de prévention.

La métropole Européenne de Lille est propriétaire d'un nombre conséquent d'équipements situés sur le territoire de la commune (réseau souterrain de fourreaux, mâts de caméras), qui peuvent permettre de faciliter techniquement et financièrement l'extension des réseaux communaux informatiques et de vidéo protection.

Dans sa volonté d'accompagner les communes dans le développement de leurs projets de prévention, la Métropole Européenne de Lille propose donc aux communes qui le souhaitent, de pouvoir disposer de ses équipements par le biais de la signature d'une convention-cadre. Ladite convention précise que les communes sont exonérées du versement de toute redevance d'occupation.

Considérant les contraintes supportées par la commune pour réaliser les travaux de génie civils préalables à l'installation de ses réseaux communaux informatiques ou de vidéo-protection.

Considérant l'intérêt pour la ville de bénéficier de cette mise à disposition des infrastructures de la MEL qui facilite le déploiement de ses réseaux communaux et donc lui permet ainsi de bénéficier d'un gain de temps et d'une réduction du coût de ces interventions,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Mme le Maire à signer la convention susvisée, annexée à la présente délibération ainsi que tout autre document nécessaire à sa mise en œuvre.

Madame le Maire demande s'il y a des questions

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Thierry MARTIN, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

11 - DEPOT D'AUTORISATIONS D'URBANISME ET DE TRAVAUX AU BENEFICE DE LA COMMUNE - AUTORISATION PREALABLE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR DES TRAVAUX DE RENOVATION DE FAÇADE ECOLE ELEMENTAIRE LAMARTINE - DE MISES AUX NORMES CUISINES SCHUMANN ET LAMARTINE - D'INSTALLATION D'UNE FENETRE A L'ARRIERE DE HOTEL DE VILLE

Madame Marylène HEYE

Cette délibération concerne trois dépôts d'autorisations d'urbanisme et de travaux au bénéfice de la Commune.

Il s'agit

- D'une rénovation de façade à l'école élémentaire Lamartine.
- Des mises aux normes des cuisines satellites des sites Schumann et Lamartine.
- Et enfin, le percement d'une ouverture et pose d'une fenêtre à l'arrière de l'Hôtel de Ville.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à déposer les dossiers d'autorisations d'urbanisme au nom de la commune pour la réalisation de ces travaux.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

➤ **Ouï l'exposé de Madame Marylène HEYE, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

12 - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS – ANNEE 2017

Madame Marylène HEYE

Comme chaque année, nous nous devons de communiquer le rapport annuel du prix et de la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de l'année 2017.

La MEL poursuit ses campagnes de sensibilisation et d'information dans le but d'améliorer la qualité du service public et de réduire de 10% la production de déchets d'ici 2020. Ce qui représente une diminution d'environ 66 000 tonnes soit 60 kg par habitant. Actuellement, un habitant métropolitain produit plus de 500 kg de déchets par an.

La MEL poursuit globalement trois objectifs :

- Jeter moins
- Trier plus
- Et traiter mieux.

En 2017, le gisement global traité a diminué de 2,6%. Et ce qui est intéressant, c'est que sur les centres de tri d'Halluin et de Lille, 81,8% en moyenne des déchets ont été valorisés.

Voilà en résumé ce que l'on peut dire sur la gestion des déchets.

Madame le Maire

Une petite parenthèse, pour information les poubelles qui n'ont pas été ramassées mercredi dernier et ce mercredi, Esterra s'est engagée à un rattrapage sur tous les quartiers.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

➤ **Ouï l'exposé de Madame Marylène HEYE, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

13 - PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2017

Madame Marylène HEYE

Je vous propose de vous faire une rapide synthèse des rapports annuels sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement pour 2017.

Le périmètre de ce rapport s'étend sur 62 communes en eau potable et sur 85 communes pour l'assainissement. Le prix de l'eau en 2017 était de 3.92 € par m³, il était de 3.89 € en 2016.

Ce prix reste l'un des moins chers de la région malgré les investissements réalisés à savoir 25 km de réseaux renouvelés. Il y a eu plus de 50 millions de mètres cubes facturés soit une consommation en baisse par habitant de 33 m³ par an contre 38 en 2008. Ce qui est important à signaler également, ce sont les actions éco-solidaires mises en place par la MEL, des chèques « eau ». En 2017, 681 bénéficiaires ont été accompagnés pour un montant attribué de 107 550 euros.

Je vous propose d'acter cette présentation.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Madame Marylène HEYE, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

14 - AVENANT A LA CONVENTION INTERCOMMUNALE ENTRE LES VILLES DE NEUVILLE-EN-FERRAIN, DE RONCQ ET DE TOURCOING PORTANT CREATION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE EN VUE DE L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION MUTUALISEE DES REPAS SCOLAIRES – SUBVENTION D'EQUIPEMENT 2018 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Madame Maria Pilar DESRUMEAUX

Cette délibération fait suite à la conférence intercommunale du 21 octobre 2017 au cours de laquelle le plan d'investissement a été présenté et adopté par les membres de l'Entente. Il a validé une dépense d'investissement de 75 286,80 € HT fixant ainsi la participation pour chacune des villes pour l'année 2018 comme suit :

- La ville de Neuville-en-Ferrain à : 10 750,96 € (soit 14,28%)
- La ville de Roncq à : 12 986,97 € (soit 17,25%)
- La ville de Tourcoing à : 51 548,87 € soit (68,47%)

Les pourcentages appliqués représentent le prorata des volumes de production constatés l'année précédente (n-1) et stipulés dans le rapport d'activité entériné par la Conférence Intercommunale.

C'est pourquoi au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant à la convention de l'entente intercommunale portant sur la mutualisation de la production des repas scolaires.
- d'acter les montants de la participation de Roncq et de Neuville-en-Ferrain à Tourcoing pour l'année 2018.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

15 - PROJET DE MISE AUX NORMES DU STADE LIETAER - DEMANDES DE FINANCEMENT

Monsieur Thierry VANELSLANDE

La Commune de Neuville-en-Ferrain prévoit d'effectuer des travaux de mise aux normes du stade Lietaer avec comme principal objectif d'améliorer la sécurité des pratiquants en rénovant la main courante du terrain de football d'un coût actuellement estimé à 36 000 euros.

Il vous est proposé :

- de solliciter toute subvention auprès du Département, de la Métropole Européenne de Lille, de la Région, des fédérations sportives et de l'Etat pour l'opération ci-dessus décrite.
- d'autoriser Madame le Maire à recourir aux procédures nécessaires au dépôt des dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer tous documents et conventions nécessaires.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Thierry VANELSLANDE, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

16 - ADHESION AU DISPOSITIF DE CENTRALE D'ACHAT METROPOLITAINE – APPROBATION DES CONDITIONS GENERALES DE RECOURS - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHESION – DELEGATION AU MAIRE

Monsieur Jimmy COUPÉ

Le 19 octobre 2018, la Métropole Européenne de Lille a constitué une centrale d'achat. Ce dispositif d'achats centralisés est ouvert à l'ensemble des communes et propose d'intégrer cette centrale d'achat.

Cette centrale d'achat nous permet :

- Optimiser les ressources, coûts et délais liés à la passation des marchés
- Répondre aux justes besoins des territoires
- Promouvoir un achat public responsable et innovant
- Sécuriser et simplifier l'achat public.

La MEL va nous proposer

- L'acquisition de fournitures ou de services destinés à des acheteurs ;
- La passation des marchés publics de travaux, de fournitures ou de services destinés à des acheteurs;

Dans le fonctionnement, la MEL va nous proposer des produits et des services. Parfois, on remontera des besoins. Par exemple le sel de déneigement, on pourrait faire un marché global. On remontrait notre tonnage et on nous proposerait un tarif. Il n'y a pas d'obligation même si on adhère à cette centrale. Nous avons un coût d'adhésion de 450 euros à l'année et les frais d'adhésion de la première année sont gratuits.

Ce soir, je vous propose d'adhérer à cette centrale d'achat et de faire les meilleurs achats possibles par la suite.

Monsieur Jean-Denis VOSSAERS

Nous ne pouvons qu'être d'accord sur le principe d'adhérer à une centrale d'achat qui permettrait de réaliser des économies. Toutefois, j'appelle à une certaine vigilance car les marchés publics sont compliqués. La facilité de rentrer dans des systèmes qui simplifient les achats mais qui ne sont pas toujours au meilleur prix. Aujourd'hui par exemple, toutes les collectivités peuvent acheter à l'UGAP sans comparaison de devis mais si vous achetez un vélo à l'UGAP, vous en avez trois pour le même prix chez Décathlon mais c'est extrêmement compliqué d'acheter chez Décathlon du fait du fonctionnement de la fonction publique.

Effectivement, une centrale d'achat a des intérêts mais attention à ne pas tomber dans une usine à gaz.

Madame le Maire

Tu peux compter sur nous, Jimmy et Alain, je peux t'assurer, qu'ils veillent au grain. C'est extrêmement suivi. Un exemple pour l'achat des caméras, l'UGAP propose des prix qui ne sont pas intéressants et nous sommes très vigilants sur ce point.

Monsieur Jimmy COUPÉ

Depuis le début de mandat, nous avons un règlement pour cadrer les achats et nous demandons des devis dès 500 euros. Nous ne cherchons pas la facilité mais on cherche simplement à avoir le meilleur prix. Là, il s'agit d'une 3^{ème} proposition. Nous avons les fournisseurs, l'UGAP et la centrale d'achat.

Madame le Maire demande s'il y a d'autres questions.

Plus de question.

➤ Ouï l'exposé de Monsieur Jimmy COUPÉ, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

**Décisions prises par Mme le Maire
Articles L 2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
présentées lors du Conseil Municipal du mercredi 30 janvier 2019.**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais lecture des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Décision n°130

L'accord-cadre relatif à la fourniture plantes pour le fleurissement 2019 a été attribué le 29 novembre 2018 à la société WATTELLE Claudine de Tourcoing pour :

- ♦ Les plantes de printemps un montant maximum annuel de 3 500 € HT
- ♦ Les plantes d'automne un montant maximum annuel de 1 500 € HT

Décision n°131

L'accord-cadre relatif à l'entretien des arbres 2019 a été attribué le 29 novembre 2018 à la société PERILHON ELAGAGE de Templemars pour un montant maximum annuel de 22 000 € HT

Décision n°132

Le marché relatif à la maintenance et au dépannage des installations de la cuisine centrale et des satellites a été attribué le 29 novembre 2018 à la société EQUIP'FROID ET COLLECTIVITES de Forêt sur Marque pour un montant de maintenance préventive de 7 556.00 € HT

Décision n°133

Le marché relatif à la souscription d'assurances pour la ville et le CCAS a été attribué le 29 novembre 2018 :

- ♦ Lot n°1 « dommages aux biens et risques annexes » à la société SMACL de Niort pour un montant de 14 576.85 € TTC pour la ville et 415.18 € TTC pour le CCAS
- ♦ Lot n°2 « responsabilité civile et risques annexes » à la société PNAS de Paris pour un montant de 3 571.10 € TTC pour la ville et 327.00 € TTC pour le CCAS
- ♦ Lot n°3 « flotte automobile et risques annexes » à la société PILLIOT d'Aire sur la Lys pour un montant de 7 559.74 € TTC (6 792.74 € + 767.00 €) pour la ville et 177.73 € TTC pour le CCAS
- ♦ Lot n° 4 « protection juridique de la ville et du CCAS, des agents et des élus » à la société PILLIOT d'Aire sur la Lys pour un montant de 1 279.25€ TTC pour la ville et 1 000.00 € TTC pour le CCAS.
- ♦ Lot n°5 « risque statutaire : capital décès » à la société CNP de Paris pour un montant de 5 476.13 € HT pour la ville et 321.31 € HT pour le CCAS.

Décision n°134

Le marché relatif à l'achat d'une console lumières pour la salle André Malraux a été attribué le 29 novembre 2018 à la société SL SONORISATION de Tourcoing pour un montant de 12 500 € HT.

Décision n°135

Convention de partenariat « carte du bénévolat » avec la boulangerie BRISSET.

La carte permet aux bénévoles les plus actifs de bénéficier d'avantages auprès des commerçants, artisans, associations qui adhèrent au projet. La Ville est partenaire de cette action.

Décision n°136

Convention de partenariat « carte du bénévolat » avec la Fête Sensation Lille.

La carte permet aux bénévoles les plus actifs de bénéficier d'avantages auprès des commerçants, artisans, associations qui adhèrent au projet. La Ville est partenaire de cette action.

Décision n°137 – Décision annulée

Décision n°138

Convention de partenariat « carte du bénévolat » avec le Restaurant au Bureau.

La carte permet aux bénévoles les plus actifs de bénéficier d'avantages auprès des commerçants, artisans, associations qui adhèrent au projet. La Ville est partenaire de cette action.

Décision n°139

Convention de partenariat « carte du bénévolat » avec Autour du Tableau.

La carte permet aux bénévoles les plus actifs de bénéficier d'avantages auprès des commerçants, artisans, associations qui adhèrent au projet. La Ville est partenaire de cette action.

Décision n°140

Don d'une ânesse née en 2000 reçue en date du 14 septembre 2018 par Madame Marie TRACHEZ à Solre-Le-Château.

Décision n°141

L'accord-cadre relatif aux prestations de balayage courant 2019 a été attribué le 13 décembre 2018 à la société ESTERRA de Lezennes pour un montant maximum annuel de 13 000 € HT.

Décision n°142

Le marché relatif à la fourniture et la pose de stores a été attribué le 13 décembre 2018 :

- Lot 1 - Fourniture et pose de 6 ensembles de stores sur les portes de l'école élémentaire 1 du Groupe Scolaire A. Paré à la société RIDEAUX STORES SERVICES de Lille pour un montant de 1 598.00 € HT.
- Lot 2 - Fourniture et pose de 3 ensembles de stores sur les portes d'entrée de l'école élémentaire 1, élémentaire 2 et maternelle du Groupe Scolaire A. Paré à la société RIDEAUX STORES SERVICES de Lille pour un montant de 603.20 € HT ;
- Lot 3 - Fourniture et pose de stores : sur la porte d'entrée et sur les ensembles menuisés de la salle d'activité de l'école élémentaire 2 du Groupe Scolaire A. Paré à la société RIDEAUX STORES SERVICES de Lille pour un montant de 556.00 € HT ;
- Lot 4 - Fourniture et pose de stores : sur la porte d'entrée et sur les ensembles menuisés de la salle de classe n°3 de l'école élémentaire 2 du Groupe Scolaire A. Paré à la société RIDEAUX STORES SERVICES de Lille pour un montant de 501.10 € HT ;
- Lot 5 - Fourniture et pose de 5 ensembles de stores sur les portes de l'école élémentaire du Groupe Scolaire Lamartine à la société RIDEAUX STORES SERVICES de Lille pour un montant de 1 605.90 € HT ;
- Lot 6 - Fourniture et pose de 2 ensembles de stores sur les portes d'entrée de l'école maternelle du Groupe Scolaire Lamartine à la société RIDEAUX STORES SERVICES de Lille pour un montant de 526.10 € HT ;
- Lot 7 - Fourniture et pose de 2 ensembles de stores sur les portes d'entrée de la salle Malraux à la société RIDEAUX STORES SERVICES de Lille pour un montant de 505.20 € HT ;
- Lot 8 - Fourniture et pose d'un store dans le bureau de la Halte-garderie Planet' Mômes à la société RIDEAUX STORES SERVICES de Lille pour un montant de 79.60 € HT ;
- Lot 9 - Fourniture et pose d'une vitrophanie sur les portes en verre de l'état civil et de 2 stores sur les vitrages latéraux de la porte de l'état civil en Mairie à la société RIDEAUX STORES SERVICES de Lille pour un montant de 314.80 € HT ;
- Lot 10 - Fourniture et pose de stores sur la porte de sortie et sur les ensembles menuisés de la première classe de l'école maternelle du Groupe Scolaire C. Claudel à la société RIDEAUX STORES SERVICES de Lille pour un montant de 783.40 € HT ;
- Lot 11 - Fourniture et pose d'un store dans le bureau de la directrice et de stores sur les ensembles menuisés des classes élémentaires de l'école élémentaire donnant sur le parvis du Groupe Scolaire C. Claudel à la société RIDEAUX STORES SERVICES de Lille pour un montant de 1 615.00 € HT.

Décision n°143

Le marché relatif à la dératisation de la ville, la dératisation et dessourisation des restaurants scolaires, et la sanitation du Grand Salon Rocheville 2019 pour une durée d'un an, renouvelable trois fois, a été attribué le 13 décembre 2018 à la société STAEL de Sainghin en Mélançois pour un montant annuel de 1 740.00 € HT.

Décision n°144

Avenant n°3 à la convention 2017-2019 entre la Ville et le COS.

Le montant de la subvention annuelle due au Comité des Œuvres Sociales s'élève pour 2018 à la somme de 10 000 euros de part fixe et à 38 145 euros de part variable soit un total de 48 145 euros.

Décision n°145

L'accord-cadre relatif à la confection de repas pour les personnes âgées à domicile a été attribué le 27 septembre 2018 à la société SOBRIE RESTAURATION de Tourcoing pour un montant maximum annuel de 140 000 € HT.

Décision n°146

L'accord-cadre relatif aux interventions jeux dans les structures petite enfance, jeunesse et périscolaire a été attribué le 19 décembre 2018 à l'association Union des Familles de Neuville-en-Ferrain pour un montant maximum annuel de 10 000 € HT.

Décision n°147

Dans le cadre du téléthon 2018, afin de créer une ambiance de fêtes de fin d'année, un don d'un sapin de 4 à 5 mètres a été fourni gracieusement de l'artisan Etienne BRACAVAL pour l'exposition devant la salle André Malraux.

La séance est levée à 20h50.